



DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE COURLAY

**ARRETE MUNICIPAL
N° 2026-306**

**Fermeture à la circulation
Rue du Bois Martin du n° 1 au n° 15**

LA MAIRE DE COURLAY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire;

VU la demande de DUO propreté 17, la Billière 79140 COMBRAND ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de nettoyage et de désencombrement du 3 rue du Bois Martin, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur une partie de cette voie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 10 septembre, date d'intervention pour le nettoyage et désencombrement de la maison située 3 rue du Bois Martin, la circulation sera interdite sur cette voie.

ARTICLE 2 : La circulation sera maintenue pour les riverains, secours, ordures ménagères
L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de COURLAY.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de COURLAY,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CERIZAY,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Courlay, le 31 août 2026

Madame La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'N. RousseLOT', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRE DE COURLAY' at the top, '79' at the bottom, and '(Deux-Sèvres)' at the very bottom. In the center of the stamp is a small emblem depicting a landscape with a windmill and trees.